

DRAC-SRA  
19 DEC. 2006

COURRIER ARRIVEE

FICHE SIGNALÉTIQUE

INSTITUT NATIONAL  
DE RECHERCHES  
ARCHÉOLOGIQUES  
PRÉVENTIVES

**Rapport**  
**De**  
**Diagnostic**  
**Octobre 2006**

N° de déclaration de l'état archéologique 2006  
Arrêté de prescription n° 2006-108 en date du 19-09-2006  
Arrêté de désamplification n° 2006-114 en date du 19-09-2006  
Responsable de l'état : Gilles LEROUX  
Organisme de rattachement : INRAP  
Maître d'ouvrage des travaux : Département d'Ille-et-Vilaine - La Roche aux Fées -  
Maire de l'établissement : Directeur d'arrondissement de la Roche aux Fées  
Opérateur chargé des travaux : INRAP - Département Grand-Ouest  
Espérance : ESSE  
Surface du projet d'aménagement : 2000 m<sup>2</sup>  
Date d'inscription : 2006  
Statut diagnostiqué : « La Roche aux Fées »  
(Ille-et-Vilaine - Bretagne)

INTERVENANTS ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Intervenants administratifs :  
M. U. Gilles LEROUX  
M. J. J. Gilles LEROUX  
M. J. J. Gilles LEROUX  
Dates d'interventions : 16.10.06 – 18.10.06  
Intervenants administratifs :  
INRAP de Rennes, SRA  
INRAP de Rennes, Grand-Ouest  
N° de prescription : SRA 2006/108  
N° de site (ou n° Patriarche) :  
N° INSEE de la commune : 108  
N° de projet INRAP : 2006-DA05015801

2348

## FICHE SIGNALÉTIQUE

Numéro de projet INRAP :

Région : Bretagne  
Département : Ille-et-Vilaine      Commune : ESSE      Code INSEE :108  
Lieu-dit ou adresse : La Roche aux Fées  
Cadastre année : année 2006, section ZL, parcelles 104 et 109, lieu-dit : La Roche aux Fées  
Coord. Lambert :                      X :                      Y :                      altitude : 70 m NGF  
Statut du terrain : (au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement)

Propriétaire du terrain :

N° du site et/ou de l'entité archéologique : 108  
Arrêté de prescription n° : 2006-108                      en date du 19-09-2006  
Arrêté de désignation n° : 2006-115                      en date du 19-09-2006  
Responsable désigné : Gilles LEROUX  
Organisme de rattachement : INRAP  
Maître d'ouvrage des travaux : Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées »  
Nature de l'aménagement : Bâtiment d'accueil du site de la Roche aux Fées  
Opérateur chargé des travaux : INRAP interrégion Grand Ouest  
Exploitant (s) :  
Surface du projet d'aménagement : 2000 m<sup>2</sup>  
Dates d'intervention sur le terrain : 16-10-06 au 18-10-06  
Surface diagnostiquée :                      640 m<sup>2</sup>                      % de la surface sondée : 33

## INTERVENANTS ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

### Intervenants scientifiques :

SRA :	Anne Villard-Le Tiec	Conservateur en charge du dossier
INRAP :	Gilles Leroux	Responsable scientifique
	Michel Baillieux	Adjoint scientifique et technique

Autre :

### Intervenants administratifs :

DRAC de Bretagne, SRA :	Stéphane Deschamps.	Conservateur régional de l'archéologie
INRAP interrégion Grand ouest :	Gilbert Aguesse	Directeur interrégional

Aménageur : Communauté de communes « Au pays de la Roche aux Fées »

Financement : redevance.

### Organigramme de l'équipe scientifique : Préparation

	<u>Terrain</u>	<u>Post-fouille</u>
Responsable d'opération	Gilles Leroux	Gilles Leroux
Technicien	Arnaud Desfonds	Arnaud Desfonds
Topographe	Vincent Pommier	Vincent Pommier

Intervenants techniques :Terrassement mécanique 1 pelle de 180 CV avec godet de curage de 3 m

## CONTEXTE ARCHEOLOGIQUE ET/OU PRESCRIPTIONS SCIENTIFIQUES

*Le diagnostic a été réalisé à une centaine de mètres, vers l'est, du dolmen de type angevin de la Roche aux Fées.  
C'est pour cette raison essentielle qu'un diagnostic a été prescrit ; pour autant aucun indice d'une occupation néolithique, ou plus récente d'ailleurs, n'a été relevée : ni silex, ni fragment de poterie.*

## CONTRAINTES TECHNIQUES

Néant

## ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

Surface du projet d'aménagement : 2000 m<sup>2</sup>

Surface diagnostiquée : 640 m<sup>2</sup>

**Contexte géographique et géologique :** indiquer ici la nature et la situation du terrain naturel  
Le substrat est constitué de schistes briovériens altérés, recouverts par 0,60 m de terre végétale.

### Méthode de diagnostic :

Tranchées en quinconce	<input checked="" type="checkbox"/>
Tranchées continues	<input type="checkbox"/>
Sur décapage intégral	<input type="checkbox"/>
Carottages	<input type="checkbox"/>
Recherche en archives	<input type="checkbox"/>
Géo-physique	<input type="checkbox"/>
Autres (précisez)	<input type="checkbox"/>

% surface sondée :

Archives consultées :

### Profondeur des sondages ou carottages :

**Description sommaire de la stratigraphie observée dans les sondages ou carottages :** épaisseur de la terre végétale : 0,60 m ; substrat composé de schistes briovériens altérés.

### Contraintes techniques

Néant

### Substrat atteint :

Oui

### Notice scientifique résumant les principaux résultats de l'opération

(servant également pour les chroniques de « *Archéologie de la France-informations* » )

*Sur les 640 m<sup>2</sup> traités, aucun vestige archéologique n'a été découvert ; seuls quelques tronçons de fossés modernes ont été identifiés.*

Joindre éventuellement des plans, relevés et photographies.



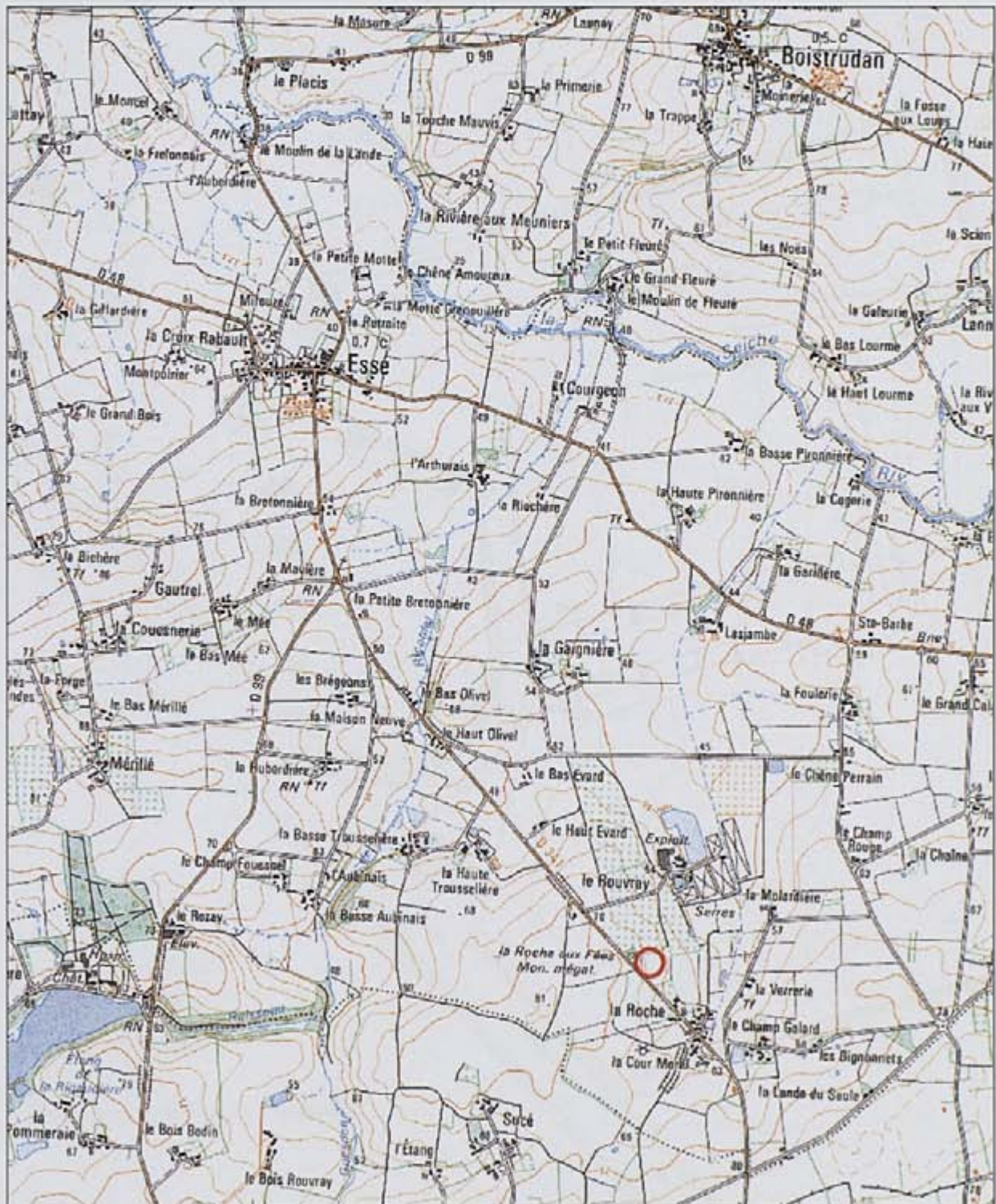


Figure 1 : Localisation géographique l'intervention sur la carte au 1/25000e.





Figure 2 : Localisation des tranchées de diagnostic sur le plan cadastral au 1/1000è.

COPIE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

REÇU LE
25 SEP. 2006 1239
I.N.R.A.P. G.O.

Arrêté n° 2006-115 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2006-108 du 25 août 2006

Le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre national du mérite,

VU la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée, relative à l'archéologie préventive, notamment son article 2;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, notamment son article 13.

VU l'arrêté n° 2006-108 du 25 août 2006 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à ESSE, La Roche aux Fées;

CONSIDERANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Gilles LEROUX est désigné responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2006-108 du 25 août 2006 susvisé.

**Article 2** : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, à Monsieur le Maire de la commune d'ESSE, à la Communauté de Communes "Au Pays de la Roche aux Fées" et à la Direction Départementale de l'Equipement d'Ille et Vilaine, subdivision de la Guerche de Bretagne, 4 rue des Deux Gares, 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE.

Fait à Rennes, le 19 SEP. 2006

Pour le Préfet de la région de Bretagne, préfet  
d'Ille et Vilaine  
Le Directeur régional des affaires culturelles

Le Conservateur Régional  
de l'Archéologie

Stéphane DESCHAMPS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

COPIE

ARRETE n° 2006.108 portant prescription de diagnostic archéologique

La Préfète de la région Bretagne, Préfète du département d'Ille-et-Vilaine, Chevalier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre national du mérite

VU la loi du 27 septembre 1941 modifiée portant réglementation des fouilles archéologiques ;

VU la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, modifiée ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU la demande de permis de construire pour un bâtiment d'accueil du site de La Roche aux Fées pour un terrain situé à ESSE présentée par la Communauté de communes "Au Pays de la Roche aux Fées", reçue le 23 février 2006 par la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie ;

VU le courrier de Monsieur le Président de la communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » du 24 juillet 2006 reçu le 26 juillet 2006 ;

CONSIDERANT qu'en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet, la localisation des travaux aux abords d'un site mégalithique majeur, classé Monument Historique, rend probable la mise au jour de vestiges dont il convient de vérifier la nature et l'état de conservation;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : BRETAGNE

Département : Ille-et-Vilaine

Commune : ESSE

Lieu-dit : La Roche aux Fées

Cadastre : section : ZL parcelles : 104 et 119

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.



REPUBLIQUE FRANCAISE  
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

COPIE

Prescriptions de diagnostic archéologique  
Annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2006.108

région : BRETAGNE

département : Ille-et-Vilaine

commune : ESSE

lieu-dit : La Roche aux Fées

cadastre : section : ZL                      parcelles : 104 et 119

propriétaire : commune de ESSE

pétitionnaire: commune de ESSE

**Emprise du diagnostic archéologique : 2 000 m<sup>2</sup>**

**Principes méthodologiques :**

Les principes méthodologiques seront ceux habituellement utilisés pour les opérations de diagnostic en milieu rural : sondages à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'au substrat ou jusqu'à l'apparition des niveaux archéologiques. En tant que de besoin, des fenêtres élargies seront réalisées afin de contribuer à caractériser et dater les structures mises au jour. Des sondages manuels ou mécaniques, en fonction de la nature et l'état de conservation des vestiges, devront être mis en œuvre afin de préciser la complexité stratigraphique des structures, sur la base d'un échantillonnage raisonné.

**Objectifs :**

L'objectif est de mettre en évidence, de dater et de caractériser les structures archéologiques qui peuvent être affectées par les travaux de terrassement prévus sur le tracé de l'allée et dans l'emprise du parking et du bâtiment d'accueil.

La proximité des travaux avec le dolmen de type angevin de "La Roche aux Fées" rend susceptible la mise au jour de vestiges en rapport avec celui-ci : sépultures, calages de menhirs, ou tout autre type d'aménagement. La découverte de vestiges d'une période antérieure n'est pas exclue, un habitat plus ancien ayant été mis au jour sous une partie d'un autre dolmen de type angevin à "La Bajoulière" en Saint-Rémy-La Varenne (Maine-et-Loire). De même, le dolmen a pu attirer une occupation plus récente qu'il conviendra, le cas échéant, de caractériser.

Le rapport devra donc s'attacher à apporter tous les éléments permettant d'apprécier la nature et l'intérêt des vestiges mis au jour afin que leur préservation ou leur sauvegarde par l'étude (fouille préventive) puisse être envisagée préalablement à la réalisation des travaux.

Fait à RENNES, le 25 AOUT 2006

Pour la Préfète de la région Bretagne  
Le Directeur régional des affaires culturelles

